



-4124-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 12 avril 2022, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Est absente :

Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;

Assistent également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier ou des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 mars 2022
- 4. Message de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Proclamation de la semaine de la santé mentale
 - 4.2 Hommage à une athlète
 - 4.3 Hydro-Québec - Ligne électrique 69 kV
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Rapport de la mairesse



5.2 Soumission réfection aéroport

6. Développement culturel et communautaire

- 6.1 Rapport de la conseillère Mme Jannie Tremblay
- 6.2 Parcours d'art visuel - Implantation de modules d'exposition urbains - Dépôt de projet
- 6.3 Développement d'un parc commémoratif - Dépôt de projet
- 6.4 Office municipal d'habitation - Nomination
- 6.5 Programme Accès-Logis

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction
- 7.3 SADC HCN - Projet de partenariat avec le milieu - Demande de soutien au projet Arbre-évolution

8. Sécurité publique

- 8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 8.2 Démission poste de pompier
- 8.3 Engagement poste de pompier
- 8.4 Appareils respiratoires - Remplacement

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 9.2 Autorisation spécifique de circulation - Hydro-Québec
- 9.3 Soumission construction d'un dôme à sel

10. Tourisme

- 10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux
- 10.2 Tourisme Côte-Nord - Protocole d'entente 2022-2025

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Rapport du conseiller M. Carol Girard
- 12.2 Aménagement d'une surface de deck-hockey et d'équipements sportifs - Dépôt de projet

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier mensuel
- 13.3 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés
- 13.4 Dépôt du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec
- 13.5 Maison des jeunes l'Entretemps - Exemption de taxes
- 13.5 Aide financière des organismes
- 13.6 Autorisation de déplacements



14. Ressources humaines

- 14.1 Affectation hors unité d'accréditation
- 14.2 Engagement technicienne en loisirs
- 14.3 Politique de conditions de travail des employés-cadres
- 14.4 Recrutement emplois d'été

15. Actes législatifs

- 15.1 Adoption du règlement # 2022-304
- 15.2 Vente de terrain - Route Maritime
- 15.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage et ses amendements en vigueur
- 15.3 Avis de motion règlement modifiant le règlement # 2021-298 décrétant une dépense de 3 500 000 \$ afin d'effectuer des travaux à l'aéroport et permettre un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer le projet et les subventions confirmées et présentation du règlement

16. Affaires nouvelles

17. Période de questions des citoyens

18. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

R-220412-67

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 8 mars 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Proclamation de la semaine de la santé mentale

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;



CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

En conséquence, il est résolu que la Ville de Forestville proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Soumission réfection aéroport

R-220412-68

Le 6 avril 2022 à 10 h 05, Mme Dominique Tremblay, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de réfection de l'aéroport, et ce, en présence de Mme Micheline Anctil, mairesse et Mme Lison Huard, greffière adjointe. Une seule soumission électronique a été reçue :

Soumissionnaire	Montant	TPS	TVQ	Total
EJD Construction inc.	3 086 331.66 \$	154 319.59 \$	307 861.59 \$	3 548 509.84 \$

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la seule soumission conforme reçue de EJD Construction inc. au montant 3 086 331.66 \$, plus taxes applicables, selon les recommandations de la firme d'ingénierie WSP, et ce, sous réserve de l'approbation du financement supplémentaire par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Parcours d'art visuel - Implantation de modules d'exposition urbains - Dépôt de projet
R-220412-69

CONSIDÉRANT que le programme aménagement culturel du territoire de la MRC Haute-Côte-Nord vise à embellir les municipalités de la Haute-Côte-Nord avec des œuvres publiques extérieures;

CONSIDÉRANT que ce programme offre une participation financière pouvant atteindre 12 000 \$;

CONSIDÉRANT que le développement du parcours d'art visuel a des impacts complémentaires touchant tant l'embellissement de milieu, le développement culturel, la reconnaissance des artistes locaux et le développement de l'attractivité touristique locale;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à déposer une demande d'aide financière et à signer tous les documents liés à cette demande.

Développement d'un parc commémoratif - Dépôt de projet
R-220412-70

CONSIDÉRANT qu'un projet de développement d'un parc commémoratif sera déposé dans le cadre du Fonds des legs du gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT que le projet sera réalisé en partenariat avec des organismes communautaires locaux;



CONSIDÉRANT que le projet favorisera la tenue d'activités commémoratives rassembleuses et ouvertes à un large public;

CONSIDÉRANT que l'investissement dans le développement d'un parc commémoratif favorisera la mémoire collective, la valorisation du patrimoine et sera une valeur ajoutée pour le développement de la fierté locale et la participation citoyenne.

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à déposer une demande d'aide financière et à signer tous les documents liés à cette demande.

**Office municipal d'habitation - Nomination
R-220412-71**

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de nommer les 3 personnes suivantes à titre de représentantes de la Ville de Forestville au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Forestville, et ce, pour un mandat de 3 ans.

- Mme Nadine Gagné
- Mme Suzanne Pagé
- Mme Gaétane Tremblay

**Programme accès-logis
R-220412-72**

CONSIDÉRANT la pandémie de Covid-19 et le confinement à la maison rappellent plus que jamais l'importance de vivre dans un logement décent, mais que ce droit n'est pas acquis pour toutes et tous;

CONSIDÉRANT que 244 120 ménages locataires du Québec ont le besoin impérieux d'un logement adéquat et accessible financièrement;

CONSIDÉRANT que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements locatifs;

CONSIDÉRANT la relance de l'économie québécoise et la construction d'un Québec résilient passent définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT les investissements en habitation sociale et communautaire permettent d'attendre un triple objectif, soit venir en aide aux ménages les plus vulnérables et générer de retombées économiques importantes, tout en consolidant un patrimoine collectif durable, indispensable pour affronter les futures crises;

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable de loger tous les locataires, quels que soient leurs revenus;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que :

- Le conseil municipal demande, par la présente, au gouvernement du Québec de maintenir et de bonifier le programme AccèsLogis pour que de nouveaux projets de



logements sociaux puissent être développés par des coopératives, des OBNL et des offices d'habitation;

- Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, au ministre des Finances, M. Éric Girard et au groupe de ressources techniques Cité des Bâisseurs.

Rapport des permis de rénovation et de construction R-220412-73

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Valérie Gille, technicienne en urbanisme.

Mois de mars 2022			Cumulatif annuel 2022	
Type de permis	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)	1	-	1	-
Agrandissement	-	-	0	-
Aménagement de terrain	-	-	0	-
Clôture	-	-	0	-
Construction bâtiment principal	-	-	0	-
Construction bâtiment accessoire	-	-	0	-
Démolition	-	-	0	-
Enseigne	1	12 000 \$	1	12 000 \$
Galerie/Perron/Patio	-	-	0	-
Général	-	-	0	-
Installation septique	-	-	0	-
Piscine hors terre	-	-	0	-
Puisage d'eau	-	-	0	-
Rénovations / réparations	11	4 155 226 \$	11	4 155 226 \$
Changement d'usage	-	-	0	-
Total	13	4 167 226 \$	13	4 167 226 \$

SADC HCN - Projet de partenariat avec le milieu - Demande de soutien au projet Arbre-évolution

R-220412-74

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet de reboisement social Arbre-évolution de Forestville nécessite une recherche de fonds complémentaires ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'intègre dans les objectifs municipaux d'adaptation des espaces urbains face aux changements climatiques, qu'il contribuera à la création de zones d'ombre et à la réduction des îlots de chaleurs et viendra embellir nos parcs existants;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique à signer les documents liés à cette demande.

Démission au poste de pompier

R-220412-75

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission des pompiers suivants :

Nom	Division	Date d'entrée
Jason-Élie Bouchard	Les Escoumins	10-09-2013



Nom	Division	Date d'entrée
Pascal Lessard	Les Bergeronnes	14-08-2018

Engagement poste de pompier

R-220412-76

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du service de sécurité incendie et de procéder à l'engagement des pompiers suivants :

Nom	Division
Gina Tremblay	Portneuf-sur-Mer
Pierre-Alexandre Dumas	Bergeronnes

Appareils respiratoires - Remplacement

R-220412-77

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer 4 appareils respiratoires avec accessoires afin d'être conforme aux normes NFPA 1500 (National Fire Protection Association);

CONSIDÉRANT que le service de sécurité possède actuellement le modèle « Scott » et que par souci d'économie d'entretien et de standardisation, un seul fabricant peut fournir les appareils Scott;

CONSIDÉRANT que la compagnie l'Arsenal a déposé la soumission # 061237, en date du 22 mars 2022, au montant 50 560.00 \$ plus taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission # 061237 de l'entreprise l'Arsenal, au montant de 50 560.00 \$ plus taxes applicables, pour l'acquisition de 4 appareils respiratoires avec accessoires. Il est également résolu d'affecter l'achat au compte de l'entente intermunicipale intitulé « revenu reporté ».

Autorisation spécifique de circulation

R-220412-78

CONSIDÉRANT les besoins d'accès routier d'Hydro-Québec dans la réalisation des travaux relatifs à la ligne 69 kV sur le territoire de Forestville;

CONSIDÉRANT la stratégie d'accès convenu entre Hydro-Québec et la Ville;

CONSIDÉRANT l'engagement d'Hydro-Québec à l'effet de maximiser la circulation par le Route de l'aéroport et la rue Guy-Ouellet et ainsi de restreindre au maximum la circulation par la rue Verreault et le rang Paul-Baie;

CONSIDÉRANT l'assurance d'Hydro-Québec de remise en état des lieux si détérioration;

CONSIDÉRANT que la rue Verreault et le rang Paul-Baie demeurent nécessaires pour de courtes distances;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser, de façon exceptionnelle, Hydro-Québec à circuler sur la rue



Verreault et le rang Paul-Baie dans les cas où la Route de l'aéroport ne peut être utilisée pour des contraintes techniques.

Soumission construction d'un dôme à sel
R-220412-79

Le 4 avril 2022 à 11 h 05, Mme Dominique Tremblay, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de construction d'un dôme à sel, et ce, en présence de Mme Micheline Anctil, mairesse, M. Styve Gagnon, directeur des travaux publics et Mme Lison Huard, greffière adjointe. Les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	Montant	TPS	TVQ	Total
Les Industries Harnois inc.	185 515.00 \$	9 275.75 \$	18 505.13 \$	213 925.88 \$
Construction Fortin & Lévesque inc.	261 725.00 \$	13 086.25 \$	26 107.07 \$	300 918.32 \$
9319-3019 Québec inc. (Dufour Construction)	268 700.00 \$	13 435.00 \$	26 802.83 \$	308 937.83 \$

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la plus basse soumission conforme reçue de Les Industries Harnois inc. au montant 185 515.00 \$, plus taxes applicables, et ce, selon les recommandations de la firme d'ingénierie EMS.

Tourisme Côte-Nord - Protocole d'entente 2022-2025
R-220412-80

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution R-210111-07 autorisant la signature du protocole d'entente 2022 de Tourisme Côte-Nord pour le bureau d'accueil touristique de Forestville;

CONSIDÉRANT que Tourisme Côte-Nord propose l'entente pour 2022-2025;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud à signer le protocole d'entente pour les saisons 2022 à 2025.

Aménagement d'une surface de deck-hockey et d'équipements sportifs - Dépôt de projet

R-220412-81

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville veut se doter d'équipements pour compléter sa surface multisport sur sa patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle surface et les nouveaux équipements permettront d'accroître l'attractivité et la fréquentation de nos installations;

CONSIDÉRANT que ce projet amènera une revitalisation de nos installations et que cette surface et les équipements permettront la pratique de plusieurs activités sportives intergénérationnelles.

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Gina Foster, directrice des loisirs, à présenter et à signer tous les documents liés à cette demande.



Approbation et paiement des comptes

R-220412-82

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'il atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	298 889.70 \$
Comptes payés par chèques	503 748.54 \$
Comptes à payer	174 383.96 \$
Total	977 022.20 \$

Rapport financier mensuel

R-220412-83

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 31 mars 2021 préparé par Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité.

POSTE BUDGÉTAIRES	31 Mars		Budget total		Ratio		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	3 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	281 670 \$	247 345 \$	947 300 \$	948 929 \$	30%	26%	25%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	289 882 \$	294 865 \$	1 269 708 \$	1 329 181 \$	23%	22%	25%
TRANSPORT ROUTIER	412 186 \$	412 084 \$	1 737 260 \$	1 745 188 \$	24%	24%	25%
HYGIÈNE DU MILIEU	183 094 \$	188 878 \$	1 291 000 \$	1 042 800 \$	14%	18%	25%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	6 000 \$	4 500 \$	0%	0%	25%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	58 218 \$	51 314 \$	577 600 \$	671 400 \$	10%	8%	25%
LOISIRS & CULTURE	193 514 \$	216 286 \$	1 022 500 \$	1 011 600 \$	19%	21%	25%
FRAIS DE FINANCEMENT	153 716 \$	66 829 \$	539 000 \$	499 600 \$	29%	13%	25%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	808 741 \$	11 390 900 \$	13 039 100 \$	0%	6%	25%
TOTAL DES DÉPENSES	1 572 280 \$	2 286 342 \$	18 781 268 \$	20 292 298 \$	8%	11%	25%

Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

R-220412-84

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 2022 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.



	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	21-03-2022	Englobe	Construction dôme à sel	12 500.00 \$
B.	29-03-2022	Services Pierre Goulet	Détection de fuite	6 650.00 \$
C.	04-04-2022	Édilexpert	Contrôle de qualité de l'appel d'offres quai (200 \$ / l'heure pour un maximum 12 h)	2 400.00 \$
D.	04-04-2022	EFC informatique	Ordinateur urbanisme	3 655.06 \$

**Dépôt du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec
R-220412-85**

Il est résolu d'accepter le dépôt du rapport d'audit de conformité, déposé par la Commission municipale du Québec (CMQ), portant sur le délai du dépôt des rapports financiers, pour les années 2016 à 2020, transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est également résolu de confirmer, à la Commission municipale, que la Ville de Forestville respectera, pour les années futures, la date fixée pour le dépôt du rapport financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Maison des jeunes l'Entretemps - Exemption de taxes
R-220412-86**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville de Forestville ne formule aucune opposition à la demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes soumise par l'organisme « Maison des jeunes l'Entretemps de Forestville » relativement au 16, route 138 Ouest.

Aide financière des organismes

R-220412-87

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Centre action bénévole le Nordest	Présentation d'une pièce de théâtre - 1 mai 2022	Location Pavillon des arts
Centre des Femmes	5 à 7 afin de faire connaître les actions de la Table locale de concertation en violence conjugale et agression à caractère sexuel - 28 avril 2022	Location Salle Ginette-B-Sirois
Chœur Les Gens de mon pays	Concerts de juin 2022	50 \$
Diabète Haute-Côte-Nord	Mache-o-don 2022	50 \$
Fabrique St-Luc	Soirée de financement - 21 mai 2022	Location Salle Ginette-B-Sirois
Ordre du Mérite Nord-Côtier inc.	39 ^e investiture	50 \$
Randonnée Vélo-Vallée	Activité annuelle de financement -	100 \$



Affectation hors unité d'accréditation

R-220412-88

CONSIDÉRANT qu'un employé peut être affecté à un poste exclu de l'unité d'accréditation pour une période n'excédant pas 12 mois, et ce, conformément à l'article 8.12 de la convention collective;

CONSIDÉRANT que cette clause permet, à la fin de l'affectation, la réintégration de l'employé à son poste initial;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu, de Mme Linda Tremblay, une demande d'affectation temporaire pour une durée de 21 semaines;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Linda Tremblay, à se prévaloir de la clause 8.12 de la convention collective pour une durée de 21 semaines, soit du 16 mai au 8 octobre 2022 et de lui confirmer qu'elle retournera à son poste de préposée à l'entretien au service des loisirs après son affectation.

Engagement technicienne en loisirs

R-220412-89

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et d'engager Mme Cynthia Lavoie à titre de technicienne en loisirs.

Il est également résolu de fixer :

- le salaire à l'échelon 4 de la classe 6, et ce, selon la convention collective en vigueur.
- la date de référence au 28 mars 2022.

Politique de conditions de travail des employés-cadres

R-220412-90

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 8 juin 2021, une politique de conditions de travail des employés-cadres;

CONSIDÉRANT que l'article 11.1 intitulé « Quantum de vacances » s'applique à un nouvel employé de façon progressive et qu'il ne tient pas compte de l'expérience acquise chez un autre employeur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconnaître l'expérience acquise par un employé-cadre, et ce, dans le contexte de la rareté de la main-d'œuvre et des difficultés de rétention des ressources humaines;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article 11 de la politique afin de permettre à l'employeur plus de latitude dans l'application du quantum de vacances;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'ajouter l'alinéa suivant à la suite du tableau de vacances de l'article 11.01.

- Lors de l'embauche d'un employé, l'employeur peut accorder à ce dernier un quantum de vacances supérieur à ce qui est prévu à l'article 11.01 pour un nouvel



employé, si ce dernier détient de l'expérience pertinente ou encore si le contexte de la rareté de la main-d'œuvre le justifie.

Adoption du règlement # 2022-304

R-220412-91

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement # 2022-304 a été donné par la conseillère Mme Jannie Tremblay lors de la séance ordinaire du 8 février 2022 et le règlement a été présenté à cette même séance;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture intégrale;

CONSIDÉRANT qu'un avis annonçant l'adoption du règlement a été publié conformément à l'article 10 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT que la Loi exige d'ajouter une nouvelle règle sur la réception d'un don ou avantage par un employé;

CONSIDÉRANT que tous les employés ont reçu une copie du code d'éthique pour consultation;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2022-304 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux abrogeant le règlement # 2012-259 et ses amendements.

Vente de terrain

R-220412-92

Considérant l'offre d'achat reçu de 9288-3354 Québec inc. pour le lot 6 459 961 du cadastre du Québec;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de vente selon l'offre d'achat reçu, à 9288-3354 Québec inc., un terrain connu et désigné comme étant le lot 6 459 961 du cadastre du Québec, sans bâtisse et ayant une superficie d'environ 142.700 m² au prix de 1.61 \$ du m², pour un montant de 229.75 \$ plus taxes applicables, un chèque au montant de 22,97 \$ a été déposé lors de la signature de l'offre d'achat et sera imputé sur le montant total lors de la signature de l'acte notarié.

Il est également résolu :

- d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'acte de vente ou tous documents nécessaires afin de conclure cette transaction.

Avis de motion et adoption du projet de règlement modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage et ses amendements en vigueur

R-220412-93

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Gina L'Heureux, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement # 2009-236, et ses amendements, relatif au zonage.

Le règlement aura pour effet de modifier les dispositions suivantes :



- Dispositions relatives aux piscines résidentielles afin de se conformer à la nouvelle réglementation provinciale;
- Abroger les articles concernant la protection des rives et du littoral afin de se référer au règlement transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral;
- Ajouter comme usage autorisé dans la zone 117-2-H « résidences unifamiliales en rangée ».

**Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement # 2021-298
R-220412-94**

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Richard Foster qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement # 2021-298 décrétant une dépense de 3 500 000 \$ afin d'effectuer des travaux à l'aéroport et permettre un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer le projet et les subventions confirmées et présentation du règlement.

Le règlement aura pour effet de modifier les dépenses et l'emprunt afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée 19 h 57, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes. J'ai avisé la greffière de mon refus de signer la résolution R-220412-79 intitulé « Soumission construction dôme à sel ».